



Les Pyrénées
Parc National

Commission Agriculture et Pastoralisme

7 décembre 2009 à TARBES

Charte du Parc national des Pyrénées

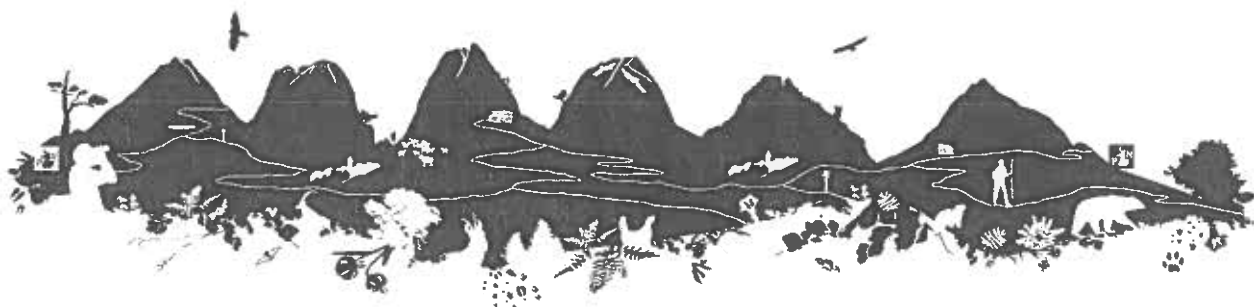


Ordre du jour de la commission

Présentation de la démarche globale d'élaboration de la charte

Présentation de la thématique « agro-pastorale » sur le territoire

Conclusions et perspectives



Contexte global : la Loi du 14 avril 2006

➤ Quelles évolutions ?

- ✓ le décret de création du Parc national des Pyrénées a été modifié le 15 avril 2009 ;
- ✓ les acteurs locaux ont davantage de pouvoir dans le fonctionnement du Parc national des Pyrénées : ces derniers disposent de la majorité des sièges au conseil d'administration ;
- ✓ reconnaît la zone « périphérique » ;
- ✓ renomme les zones : zone centrale → zone cœur
zone périphérique → aire optimale d'adhésion
- ✓ mise en place d'un projet de développement durable : la charte ;
- ✓ pour la zone cœur reprend la réglementation antérieure, dont certaines modalités d'application seront précisées dans la charte en concertation avec les acteurs du territoire ;

Contexte global : le Décret et la Charte

Décret et charte sont deux objets distincts

DECRET du 15 avril 2009	CHARTE
<ul style="list-style-type: none">• Établit les limites des différentes zones qui composent le Parc• Fixe la composition du conseil d'administration• Réglemente les pratiques, activités et travaux dans le cœur	<ul style="list-style-type: none">• Projet de territoire pour 15 ans• Concerne à la fois le cœur et l'AOA• Élaboration placée sous la responsabilité du CA et de son président• Construite avec les acteurs du territoire• Mise en œuvre avec les communes qui ont librement adhéré• Dans le cœur, vient préciser les modalités d'application de la réglementation fixée par le décret• Dans l'aire d'adhésion, engagement contractuel qui portera sur des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable

Qui élabore la charte ?

➤ Qui pilote, qui décide ?

Pilote : le Président du conseil d'administration

Validation des étapes, approbation du projet : le conseil d'administration

➤ Qui est associé ?

- ✓ Les élus et les partenaires institutionnels au travers :
 - des groupes de travail thématiques
 - du conseil économique, social et culturel
 - des référents charte des conseils municipaux
- ✓ Le conseil scientifique
- ✓ Les acteurs, usagers et habitants par le biais de réunions publiques



Les objectifs de la charte

- Donner un cadre, une ambition partagée et surtout une cohérence globale de conservation, d'aménagement et de développement durable au bénéfice des sites naturels ou à fort intérêt paysager, des activités agricoles, de la diversification touristique, de la gestion de l'habitat...
- Pour cela elle établit des orientations générales et des objectifs.
- Elle détermine les mesures à prendre dans la perspective d'atteindre les objectifs.



Le plan de la charte

➤ Les objectifs et les engagements de la charte ne sont pas prédéfinis, elle doit cependant comporter :

- ✓ un diagnostic territorial qui dresse l'état des lieux et identifie les enjeux du territoire ;
- ✓ une définition du caractère du cœur du Parc national des Pyrénées ;
- ✓ des objectifs de protection et des modalités d'application de la réglementation sur le cœur du Parc national ;
- ✓ des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable sur l'aire d'adhésion ;
- ✓ un plan du Parc national qui cartographie les différents espaces du cœur et de l'aire optimale d'adhésion en fonction de leur vocation.



Le calendrier

Calendrier charte Parc national des Pyrénées



Les groupes de travail thématiques

➤ Six groupes thématiques ont été identifiés

Commissions thématiques	Présidents	Référents PNP	Dates de réunions
<i>Agriculture et Pastoralisme</i>	JM. PRIM	C. COGNET	7/12/09 à 14h00 à 17h00 à Tarbes
<i>Tourisme durable</i>	R. CASTELLS	M. HERVIEU	8/12/09 à 14h30 à 17h30 à Bagnères-de-Bigorre
<i>Eco responsabilité des collectivités et cadre de vie</i>	A. LESCOULES	C. COGNET	14/12/09 à 14h00 à 17h00 à Argelès
<i>Eau</i>	R. ROSE	P. OSPITAL	17/12/09 à 9h30 à 13h00 à Oloron Ste Marie
<i>Valeur patrimoniale des vallées</i>	G. CAUSSIMONT	E. SOURP	21/12/09 à 14h30 à 17h30 à Tarbes
<i>Forêt</i>	V. MEYRAND	M. ROTH	16/12/09 à 9h30 à 13h00 à Lau-Balagnas

➤ Les groupes se réuniront au moins trois fois d'ici début avril ;

➤ Il est prévu de faire des réunions de pilotage entre les présidents des 6 commissions et les référents du parc national, afin d'avoir une approche plus transversale.



Les groupes de travail thématiques

➤ État d'esprit des groupes de travail thématiques

- Commissions thématiques sont un temps fort de l'élaboration de la charte ;
- Démarche participative qui permet aux partenaires de s'impliquer et alimenter l'élaboration du projet de territoire ;
- Ces commissions sont des lieux d'échanges d'idées et de débats. Tout ne pourra pas être intégré. Il s'agira de construire un projet équilibré et cohérent ;
- Les orientations stratégiques pourront être différentes entre l'aire optimale d'adhésion et le coeur.

➤ Objectifs

- Partager un diagnostic sur la thématique ;
- Partager et mutualiser les expériences et compétences de chacun ;
- Échanger des idées en vue de s'entendre sur une vision partagée ;
- Produire une réflexion commune sur la thématique en aire optimale d'adhésion et dans le coeur.



La charte et l'agro-pastoralisme sur le territoire

➤ Dans le cœur et l'aire d'adhésion

Un projet de maintien et de développement durable de l'activité agro-pastorale dans le respect des objectifs de conservation des patrimoines

➤ Spécifiquement dans le cœur

La charte définira les modalités d'application de la réglementation sur :

- l'écobuage ;
- l'utilisation des produits destinés à détruire ou à réguler des espèces animales ou végétales ;
- effarouchement ;
- circulation motorisée.



Une activité déjà bien considérée ...

➤ Documents « locaux »

- Diagnostics pastoraux (IPHB, CRPGE, ...)
- Actes du colloque sur les zones intermédiaires (novembre 2009)
- Chartes de territoire (IPHB, Pays, Communautés de communes...)
- Leader (Pays des Gaves, Haut-Béarn)
- Schémas d'aménagements (Vallée d'Aspe, Atelier Montagne)

➤ Documents plus globaux

- Projets d'agriculture départementaux
- PSEM
- PDRH / DRDR



Les thèmes identifiés au vu de ces documents

➤ Équipements structurants de l'activité

Sur les espaces individuels

- Foncier, urbanisme
- Mécanisation, bâtiments
- Main d'œuvre

Sur les espaces collectifs

- Équipements pastoraux
- Cabanes
- Gardiennage

➤ Pérennisation des exploitations agricoles

- Revenus agricoles, valeur ajoutée ;
- Filières courtes et / ou de qualité ;
- Aménités, certification, labellisation.

➤ Agriculture et environnement

- Prairies et zones intermédiaires ;
- Pelouses, landes et estives ;
- Interaction faune sauvage / agriculture



Ordre du jour de la commission

- Présentation de la démarche globale d'élaboration de la charte.
- Présentation de la thématique « agro-pastorale » sur le territoire
- Conclusions et perspectives

